

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Exercice 2020 - Affectation des résultats

Monsieur DESEILLE expose :

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M57, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal à la clôture de l'exercice 2020.

Le compte administratif 2020 que vous venez d'approuver a en effet permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le budget supplémentaire 2021.

Je vous précise, par ailleurs, que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au compte administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Je rappelle que ce résultat englobant ces écritures exceptionnelles doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés, pour financer des dépenses nouvelles, ou en une dotation complémentaire en réserves.

À la fin de l'exercice 2020, le besoin de financement de la section d'investissement du budget principal (seul budget de la Ville de Dijon) s'élève à 26 848 806,22 €, après prise en compte des restes à réaliser.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, d'un montant de 93 392 733,84 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit corrigé des restes à réaliser) ;
- le solde, soit 66 543 927,62 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2021.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider, après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal, de leur affectation, dans les conditions décrites ci-après.

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2020	93 392 733,84 €
Solde investissement 2020	- 19 981 265,41 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>- 19 981 265,41 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>- €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2021	- 6 867 540,81 €
<i>Restes à réaliser de dépenses</i>	<i>6 867 540,81 €</i>
<i>Restes à réaliser de recettes</i>	<i>- €</i>
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser 2020	- 26 848 806,22 €
Affectation sur l'exercice 2021	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	26 848 806,22 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	66 543 927,62 €

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Contre : 10
Abstentions : 0